

Ma demande de logement social

à Rennes ou dans les communes
de la métropole

Vos questions
Nos explications



**RENNES
MÉTROPOLE**
Conférence intercommunale
du logement

Sommaire

Vous cherchez un logement à Rennes Métropole. Il y a plusieurs étapes pour déposer une demande et de nombreuses situations particulières.

Ce livret vous aide à mieux comprendre ces différentes démarches.



Qui sont mes interlocuteurs* ? p4



Mon parcours ? p5



J'enregistre ma demande..... p7



J'accepte la proposition de logement.
Je refuse la proposition de logement..... p9



Quelles sont les communes de Rennes Métropole ? p10

Fiches individuelles

Des fiches individuelles existent pour les situations particulières :



**Je suis locataire d'un logement social.
Je souhaite déménager (mutation).**



**Je suis salarié du secteur privé.
Je cherche un logement.**



**Je suis en situation de handicap moteur (PMR).
Je cherche un logement adapté.**



**Je vieillis, j'ai besoin
d'un logement accessible.**

Vocabulaire

Les mots suivis de ce symbole* sont expliqués sur cette page.

A avis d'imposition : document précisant les revenus déclarés sur l'année passée.

attestation d'enregistrement : confirmation par courrier de l'enregistrement de votre demande de logement.

B bailleur : propriétaire d'un habitat. Le bailleur loue son logement. le contrat de location s'appelle un **bail**.

C candidature : montrer de l'intérêt pour une proposition de logement.

commission logement : réunion de personnes qui proposent des candidatures à la Caleol et étudient les recours. Cette commission est présente dans toutes les communes.

commission d'attribution (Caleol) : réunion de personnes qui étudient les candidatures pour tous les logements.

D document administratif : tous les documents, comme les bulletins de salaire, les courriers de la CAF, Pôle emploi...

E enregistrer : inscrire

I interlocuteur : personne à qui l'on parle, qui est notre référent pour la demande de logement.

R Rennes Métropole : Rennes + 42 communes

recours : action qui permet de contester une décision.

ressources financières : l'argent dont on dispose pour vivre.

S suspendu : être arrêté, mis de côté, mis en attente, exemple : « Ma demande de logement est suspendue ».



Qui sont mes interlocuteurs* pour une demande de logement social ?

les COMMUNES (mairies) :

- ✓ enregistrent ma demande
- ✓ proposent des logements
- ✓ conseillent sur mon dossier

sur www.demandelogement35.fr:

- ✓ je peux m'enregistrer
- ✓ compléter mon dossier
- ✓ suivre mon dossier

Je suis locataire d'un logement social à Rennes le BAILLEUR* :

- ✓ enregistre ma demande
- ✓ propose des logements
- ✓ suit mon dossier

Je suis fonctionnaire d'État la DDETS 35* :

- ✓ enregistre ma demande
- ✓ suit mon dossier
- ✓ propose des logements

Je suis salarié du secteur privé ACTION LOGEMENT :

- ✓ enregistre ma demande
- ✓ suit mon dossier

sur www.al-in.fr

- ✓ je postule sur l'offre disponible sur Al'in.



J'ai besoin d'un logement adapté handicap moteur ARCHIPEL HABITAT :

- ✓ enregistre ma demande
- ✓ suit mon dossier
- ✓ propose des logements

Mon parcours ?



1. J'enregistre ma demande.
2. Ma demande est sur file d'attente.



3. Je reçois des propositions.
4. J'accepte ou refuse.



5. Je renouvelle ma demande si je n'ai pas de logement au bout d'un an.

Je mets à jour mon dossier à chaque changement : adresse, emploi, situation personnelle, naissance... Toutes mes démarches peuvent être faites sur : www.demandelogement35.fr

*DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités



J'enregistre ma demande.

1 / J'ai 18 ans ou +. Je cherche un logement social.



La première démarche est de **m'enregistrer**.
Je peux enregistrer ma demande par Internet sur **www.demandelogement35.fr**, ou auprès d'une mairie de Rennes Métropole.



J'apporte obligatoirement :

- **ma pièce d'identité** ou un titre de séjour valide, et celui des personnes prévues dans le logement,
- **mon numéro de sécurité sociale, mon avis d'imposition*** et ceux de la ou des autres personnes signant le bail*.



Je suis inscrit.
Je reçois par courrier une attestation d'enregistrement* avec mon numéro unique (035...).

2 / Je complète ma demande pour intégrer la file d'attente.



J'apporte les justificatifs de **mes ressources financières** et ma situation actuelle (bulletin de salaire, attestation Pôle emploi...).

Ma demande intègre la file d'attente. Je peux recevoir des propositions de logement.



Ma demande est valable un an.
Tous les ans, je dois renouveler ma demande.
Sinon ma demande est supprimée définitivement.
À chaque changement je mets à jour mon dossier.



RAPPEL

L'attente pour avoir une proposition de logement social à Rennes Métropole est très longue. Il y a plus de **28 000*** demandes en attente.

*chiffre 2023

Ma candidature* est retenue :

- ✓ par la commission logement* de la commune
- ✓ ou le bailleur*
- ✓ ou Action logement



J'accepte la proposition de logement.

1 Après la visite, **j'accepte le logement.**
Je vérifie, complète et met à jour mon dossier.

2 La commission d'attribution* du bailleur (**Caleol**) se réunit et étudie ma candidature :

✓ **La Caleol accepte, j'ai le logement.**
La commune concernée est informée de la décision.
Je n'ai plus de demande de logement active.



✗ **La Caleol refuse ma candidature.**
Je reçois un courrier qui explique la raison du refus.
Ma demande de logement est toujours active.
Je réintègre la file d'attente.
Je reprends ma place.

Caleol (commission d'attribution du bailleur) :

- ✓ La Caleol étudie toutes les candidatures
- ✓ autorise ou refuse la candidature
- ✓ garantie que les logements soient adaptés aux besoins et à la vie du demandeur.



Je refuse la proposition de logement.

1 Après la visite, **je refuse la proposition de logement.**
J'informe mon interlocuteur*.

2 Mon interlocuteur enregistre mon refus et ma raison.

3 Je reçois un courrier qui confirme mon refus.

À partir du 2^e refus, ma demande de logement est suspendue*.
Pendant plusieurs mois,
je ne vais plus recevoir de proposition de logement.

Je pense que ma raison est valable.

Je souhaite contester.

Je dépose un recours*.
Je décris la raison de mon refus par écrit.
Je dépose cette contestation à la commission logement* de la commune où a été proposé le logement.

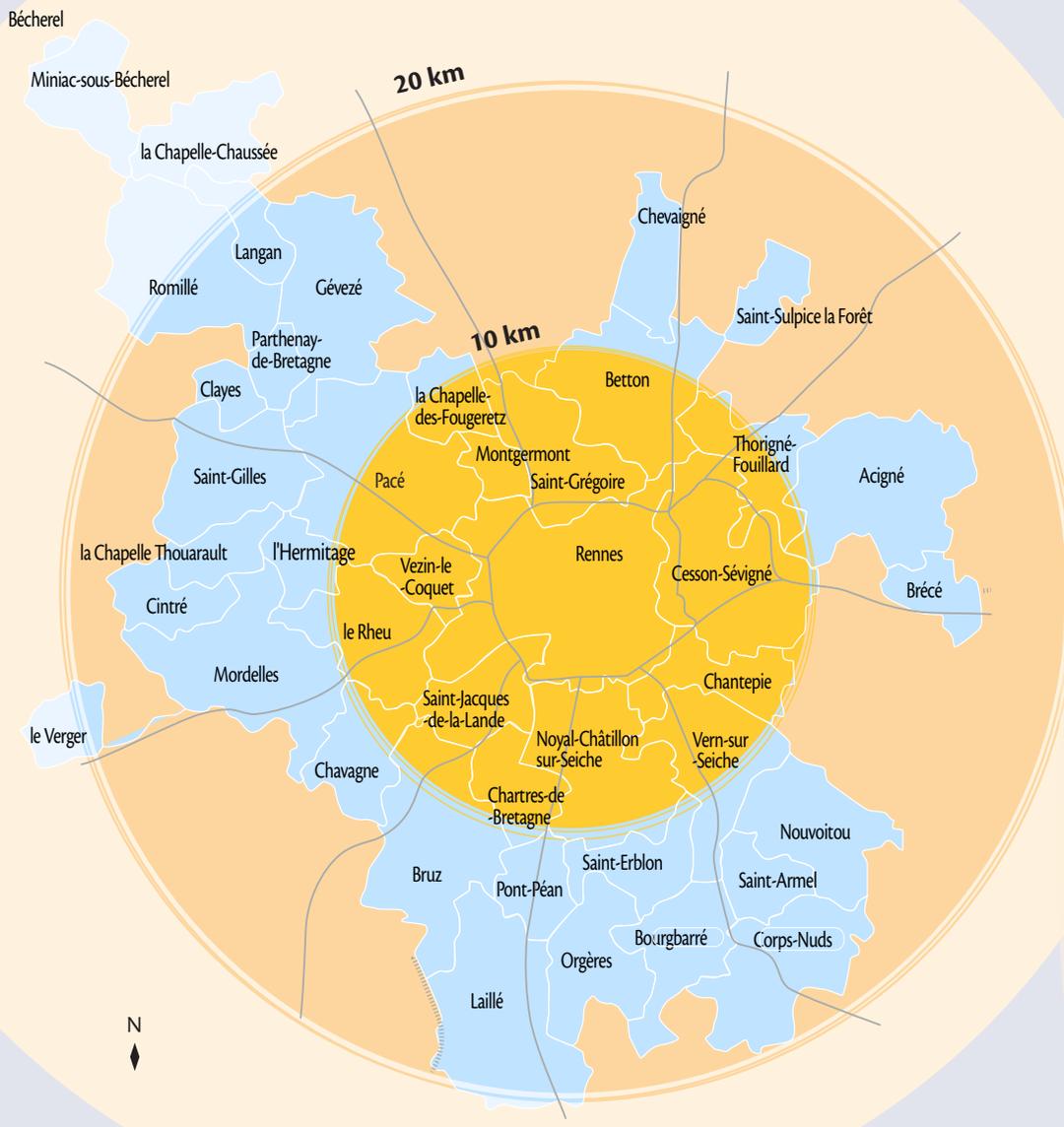
✓ **La commission logement accepte** la raison de mon refus.
Ma demande de logement n'est plus suspendue.
Je reprends ma place dans la file d'attente.

✗ **La commission logement considère** la raison de mon refus comme non valable.
Ma demande de logement est suspendue.
Pendant plusieurs mois,
je ne vais plus recevoir de proposition de logement.

Attention, refuser à plusieurs reprises peut avoir des conséquences sur ma demande.



Quelles sont les communes de Rennes Métropole ?



Retrouvez toutes les informations sur le site Internet de chaque commune.

Acigné
02 99 04 30 00

Bécherel
02 99 66 80 55

Betton
02 99 55 79 53

Bourgbarré
02 99 57 73 41

Brécé
02 99 00 10 09

Bruz
02 99 57 12 47

Cesson-Sévigné
02 99 83 52 31

Chantepie
02 99 41 05 27

Chartres-de-Bretagne
02 99 77 63 53

Chavagne
02 99 64 24 11

Chevaigné
02 99 55 82 17

Cintré
02 99 64 16 31

Clayes
02 99 61 20 30

Corps-Nuds
02 99 44 00 11

Gévezé
02 99 69 90 22

L'Hermitage
02 99 78 66 68

La Chapelle Chaussée
02 99 45 88 18

La Chapelle-des-Fougeretz
02 99 13 13 13

La Chapelle-Thouarault
02 99 07 61 41

Laillé
02 99 42 57 10

Langan
02 99 23 22 63

Le Rheu
02 99 60 71 31

Le Verger
02 99 07 92 15

Miniac-sous-Bécherel
02 99 66 82 71

Montgermont
02 99 68 83 88

Mordelles
02 99 85 13 85

Nouvoitou
02 99 37 42 71

Noyal-Châtillon sur-Seiche
02 99 05 20 01

Orgères
02 99 05 70 70

Pacé
02 23 41 30 00

Parthenay de-Bretagne
02 99 69 91 53

Pont-Péan
02 99 52 41 70

Rennes
02 23 62 16 30

Romillé
02 99 68 25 19

Saint-Armel
02 99 62 71 58

Saint-Erblon
02 99 52 33 95

Saint-Gilles
02 99 64 63 27

Saint-Grégoire
02 99 23 19 23

Saint-Jacques de-la-Lande
02 99 29 75 30

Saint-Sulpice la-Forêt
02 99 66 23 63

Thorigné-Fouillard
02 99 04 54 67

Vern-sur-Seiche
02 99 04 82 04

Vezein-le-Coquet
02 99 64 52 78

